

## Les services d'hygiène pour les personnes handicapées : le jour de la marmotte

**Montréal, le 2 juin 2016** – En cette Semaine québécoise des personnes handicapées, il est révoltant de constater que les problèmes d'hygiène en CHSLD persistent et que [François Marcotte](#), un résidant en CHSLD, soit contraint de procéder à une campagne de sociofinancement pour y palier. L'an dernier, c'était la polémique du « [bain au noir](#) » qui avait marqué le printemps. C'est un peu le jour de la marmotte ...

En 2016, est-ce que tous les François Marcotte du Québec devront faire la quête pour recevoir plus d'une douche par semaine ?

Actuellement, la contribution maximale pour une chambre individuelle en CHSLD est de 1 811,40 \$ par mois. Dans le cas où un résident n'a pas la capacité de payer, on calcule sa contribution en fonction de ses revenus.

En résumé, si vous êtes une personne seule, sans enfant à charge ni conjoint, vous disposez de 209 \$/mois pour vos dépenses personnelles. Aussi, si vous vous payez un bain, il ne vous reste plus rien pour les dépenses personnelles comme la coiffure, le restaurant, le téléphone personnel, l'habillement, etc. Bref, on peut le dire, les résidents en CHSLD ne roulent vraiment pas sur l'or.

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), chez la population de 15 ans et plus avec une incapacité sévère, c'est presque une personne sur deux qui appartient à un ménage vivant sous le seuil de faible revenu (EQLAV 2013).

Alors, quand le ministre Gaétan Barrette affirme qu'on « déifie » le bain et que les soins d'hygiène peuvent être donnés avec une débarbouillette, on peut légitimement s'interroger sur sa volonté de régler le problème d'hygiène dans les CHSLD.

En outre, lorsque le ministre affirme qu'il ne débloquera pas de sommes supplémentaires, prend-il position pour la tarification des services d'hygiènes ?

### **Le service de soutien à domicile aussi négligé**

Nous constatons également de graves insuffisances dans les services de soutien à domicile. Actuellement, les établissements de santé transfèrent des services d'aide domestique (entretien ménager, préparation des repas, lessive, etc.) vers des entreprises d'économie sociale qui tarifient leurs services aux usagers.

Pourtant, la politique ministérielle « Chez soi le premier choix » est on ne peut plus claire : « Quelques soit le prestataire, **[les services prévus au plan d'intervention] sont gratuits** pour l'ensemble des clientèles visées. En effet, le recours à une entreprise d'économie sociale ne doit en aucun cas se traduire par un service différencié ».

Rappelons qu'en 2013, il y avait déjà 26 % des personnes recevant de l'aide domestique qui payaient ce service de leurs propres poches (EQLAV 2013).

En tant qu'organismes de défense des droits des personnes en situation de handicap, nous nous inquiétons du manque de services et de ses conséquences sur les personnes que nous représentons. Aussi, nous exigeons du gouvernement qu'il clarifie ses intentions pour régler ce problème et qu'il fixe sa position quant à la tarification des services d'aide à domicile.

Nous invitons les personnes en situation de handicap et leur famille à **dénoncer toute tarification** des soins d'hygiène et des services d'aide domestique.

Envoyons un message clair au gouvernement ! L'hygiène des résidents de CHSLD et les services d'aide à domicile ne sont pas un luxe. La société québécoise doit montrer l'exemple et réinvestir massivement dans les services de soutien à domicile et dans les CHSLD !

Ex aequo est un organisme montréalais sans but lucratif qui se consacre, depuis 1980, à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice. Ex aequo favorise l'action citoyenne de ses membres et la concertation avec différents organismes.

Le Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services (PHAS) est une coalition qui a pour mission de mobiliser les personnes en situation de handicap et leurs proches pour promouvoir et défendre collectivement le droit d'accès à des services sociaux et de santé publics qui répondent aux besoins des personnes handicapées.

-30-

**Sources :**

Benoit Racette, organisateur  
communautaire  
Ex aequo  
[bracette@exaequo.net](mailto:bracette@exaequo.net)  
514 288-3852 p. 230  
[www.exaequo.net](http://www.exaequo.net)

Olivier Martin, coordonnateur,  
Mouvement Phas  
[mouvementphas@yahoo.ca](mailto:mouvementphas@yahoo.ca)  
(514) 638-4777  
[www.mouvementphas.org](http://www.mouvementphas.org)